

# verre & protections mag

N°120 • NOV.-DEC. 2020

GUIDE

INNOVATIONS

2020-2021

► 109 fiches + interviews



PALMARÈS

verre & protections

► Les produits de l'année

Le magazine du vitrage, de la fenêtre et des fermetures

INNOVATION ET TECHNICITÉ

Solar System, le nouveau  
Carport photovoltaïque  
Sepalumic



DISPONIBLE 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 2021



Hervé Coutelas réorganise Cap Group et investit



Riou Glass : 4 millions d'euros pour doter l'usine d'un outil 4.0



Alphapro est né du rapprochement de Profialis et d'Alphacan



Les Nouvelles Menuiseries Grégoire modernisent leur usine PVC

## Quelle place pour l'assurance dans l'Innovation ?

**E**n première approche, l'image du secteur de l'assurance n'apparaît pas comme le plus associé à l'innovation.

En effet ses modes de fonctionnement basés d'une part sur la statistique et la connaissance historique des risques pour en déterminer les conditions d'assurabilité et d'autre part sur la mutualisation c'est-à-dire la répartition d'un risque sur un large ensemble aussi homogène que possible, semblent a priori mal s'accommoder de l'accompagnement de l'innovation au travers de la couverture de risques nouveaux qu'elle induit.

L'assurance se trouve donc tout à la fois challengée par l'innovation dans sa capacité à l'accompagner et portée par elle au regard des possibilités qu'elle offre en matière notamment de collecte et de traitement de données permettant de connaître plus finement les risques et de mieux les prévenir.

Dans tous les cas, le monde change, de plus en plus vite, et les acteurs traditionnels de l'assurance sont conscients qu'ils ne peuvent se tenir à l'écart sous peine de voir de nouveaux intervenants les supplanter.

Après l'apparition des Fintech (finance), on dénombre désormais des Insurtech, émanations de SSII ou de Gafa avec lesquels les assureurs traditionnels passent des partenariats.

Il est certain enfin que la crise sanitaire actuelle dans sa dimension de distanciation avec les clients et d'incompréhension de ceux-ci au regard de l'incapacité des assureurs à couvrir les pertes d'exploitation qu'elle engendre est de nature à accélérer un processus de mutation déjà engagé autour de :

- La digitalisation de la consommation des produits d'assurance ;
- Le développement des services périphériques à ceux-ci ;
- L'adaptation grâce à la data des offres au plus près des besoins du client, la tension économique devant les amener à privilégier les offres strictement adaptées à leurs besoins.

### De nouveaux modes d'analyse pour de nouveaux services

**Quelques exemples ci-dessous montrent qu'innovation et assurance se nourrissent l'un de l'autre, la première donnant les moyens à la seconde de créer à son tour des produits ou services innovants.**

Ceux-ci visent à répondre à différentes demandes de l'assuré, potentiellement paradoxales, d'autonomie et d'accompagnement dans le choix et la mise en œuvre de garanties hyper-personnalisées et ce au travers d'un accès multi-canal :

- La consommation à l'usage en matière d'assurance de la mobilité ou "pay per drive" a pour objet à la fois de déclencher la couverture d'assurance uniquement au moment de l'usage et de pouvoir basculer la couverture d'une forme de mobilité à une autre (voiture individuelle ou partagée, deux roues, trottinettes...) via une application ou un capteur embarqué.
- Outils de simplification de la mise en jeu des garanties souscrites :
  - Estimation de remboursement par la mutuelle d'un devis santé scanné puis analysé par un outil de reconnaissance de caractères ;
  - Prestations d'assistance automobile via une géolocalisation et un suivi par SMS ;
  - Prise en charge via un Callbot (outil interactif de reconnaissance vocale) de pré-déclarations de sinistres en dehors des heures d'ouverture avec le cas échéant transfert d'appel vers le prestataire d'assistance ;
  - Utilisation de l'intelligence artificielle pour accompagner les assurés dans la souscription à distance d'options de garanties adaptées à leur mode de déplacement.

### Des outils de prévision et de prévention des risques

**En fournissant une masse infinie de données et surtout une capacité à les analyser, les agréger, les segmenter, l'innovation permet de mieux maîtriser l'aléa en améliorant la faculté des assureurs de prévoir et même de prévenir les risques (dans la mesure où ceux-ci sont modélisables).**

- Analyse des erreurs par systèmes embarqués pour amélioration de la conduite des jeunes conducteurs ;
- Voiture autonome dont on anticipe qu'elle réduira les collisions de 70 à 90 % (l'erreur humaine en étant la cause à 90 %) ;
- Maison connectée qui devrait également permettre une baisse de l'ordre de 20 % de la charge sinistre des multirisques habitation (vol, incendie, dégâts des eaux) grâce notamment à une forme de maintenance prédictive ;
- Capacité de mise en œuvre d'expertise voire de solutions réparatives à distance ;
- Outils de cartographie de mesure de l'exposition aux risques climatiques des bâtiments.

Ces sujets posent évidemment la question éthique de la marchandisation et même de la confidentialité des données personnelles. À ce titre et même si on peut regarder positivement les apports de l'innovation en matière de prévention des risques liés à la santé tels que les programmes développés en marge des complémentaires santé en matière alimentaire (frigo connecté) ou d'exercice physique (bracelets connectés) ou même les outils de diagnostic anticipé portés par la génétique, il faut garder une vigilance absolue sur l'usage qui pourrait être fait de ces données par les organismes assureurs en matière de sélection de risques.





“ La maison connectée devrait permettre une baisse de l'ordre de 20 % de la charge sinistre des multirisques habitation

Par ailleurs, l'apparition des objets connectés ou autonomes si elle permet d'anticiper une meilleure prévention et maîtrise des risques jusqu'à présent classiquement couverts par les assureurs (dommages matériels, corporels) a également pour effet de changer la nature de ces risques voire de les transférer vers d'autres acteurs.

- Cyber Risk, d'atteintes aux données ;
- Responsabilité RGDP (Règlement général sur la protection des données) des acteurs détenteurs et en charge du traitement de données à caractère sensible ou personnel ;
- Responsabilité civile des concepteurs et fabricants de produits dotés d'automatisme (« Quelle responsabilité pour le conducteur d'un véhicule autonome impliqué dans un accident de la circulation ? »).

### Quelles applications sur les risques d'entreprises ?

Si l'innovation se diffuse assez naturellement vers l'assurance des risques de masse / standard, quels développements sont à attendre dans le domaine de l'entreprise ?

Poussée par la concurrence, la créativité architecturale des maîtres d'œuvre et l'évolution de la réglementation environnementale qui s'intéresse tout particulièrement au bâtiment, le secteur de la construction innove tant au niveau des matériaux que des procédés et techniques mis en œuvre.

Toutefois, dans le domaine de l'assurance RC construction, les assureurs qui accordent des garanties sur de longues périodes, dans un cadre de garanties très contraint (clauses type de la RC Décennale obligatoire) restent sur des approches assez conservatrices tournant autour de la notion de travaux de technique courante (DTU, Avis techniques, Règles professionnelles) en ne s'aventurant qu'au cas par cas et après étude préalable vers des techniques plus innovantes.

Ainsi les ATEX (Appréciation technique d'expérimentation délivrée par le CSTB), les DTA (Documents techniques d'application) et autre Pass innovation peuvent permettre de faire rentrer l'innovation dans le champ de l'assurabilité.

Pour accompagner l'essor du numérique et le développement du travail collaboratif dans le BTP, matérialisé par le BIM (Building Information Modeling), une assurance Tous risques Cyber axée vers la protection en cas d'atteinte aux données, a été conçue avec une prestation d'assistance spécialisée et la prise en charge des pertes d'exploitation sans question de recours ni de responsabilité entre les différents intervenants.

Enfin et de façon plus inattendue, on retrouve les assureurs ou plus précisément les réassureurs dans des partenariats ou même des co-entreprises dans le domaine industriel.

Ainsi Munich Ré associé à Porsche au sein de la "FlexFactory" apporte son expérience en matière de gestion des risques, de modèles de financement et d'assurance via une couverture de la garantie de performance dans le cadre d'une production planifiée.

Le développement de ces partenariats (Swiss Ré avec Ikea ou Daimler) fait apparaître que l'assureur sort de son seul rôle de porteur de garanties pour devenir une entreprise de connaissances au service de ses clients pour contribuer à façonner l'assurance et l'économie de demain.

Ainsi les modes d'accès et la nature même de l'assurance ont évolué et évolueront encore en captant et en tentant d'accompagner l'innovation.

Les référentiels habituels vont s'en trouver bouleversés.

**Sur le plan de l'assurance Responsabilité civile construction fondée pour l'essentiel sur la Loi Spinetta de 1978 et ses évolutions jurisprudentielles ultérieures, on voit bien par exemple que des matériaux jusqu'à présent inertes, désormais conçus pour fonctionner, sont susceptibles désormais à la fois de relever de la seule garantie de bon fonctionnement (2 ans) mais également, en cas de dysfonctionnement de constituer plus facilement un désordre généralisé rendant l'ouvrage impropre à sa destination (Responsabilité civile décennale).**